REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DJELFA LE:

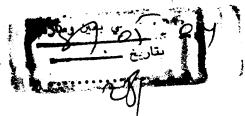
WILAYA DE DJELFA DIRECTION DE LA SANTE

ET DE LA POPULATION

Nº 227D3P/3004

LE DIRECTEUR DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

///-¥



2 ماي 2004

MM LES DIRECTEURS DES SECTEURS SANITAIRES DE LA WILAYA DE DIFLEA

Objet: A/S Institution du certificat de décès périnalal et néonalal tardif.

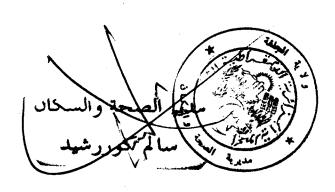
P. Hex: - Instruction N° 003 MSPRH/MIN en date du 13 mai 2004

 Catificat de décès périnatal et néonatal tardif.

Dans le cadre de l'amélieuntien de la santé maternelle et infantile. Je vous demande de diffuser les documents cijoints à savoir:

l'Instruction et le certificat de décès périmatal et nécessail tardif au P.C.M., au Médecin Chef SEMEP et au Médecin Chef de Service de la Pédiatrie.

LE DIRECTEUR



astruction n° 2004105/31

Mesdames, Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population des wilayas (tous)

OBJET/- Institution du certificat de décès périnatal et néonatal tardif

L'amélioration de la santé maternelle et infantile a été érigée au rang des priorités sanitaires nationales.

En conformité avec les objectifs de développement du millénaire, auxquels notre pays a souscrit et en liaison avec nos potentialités et nos capacités, le but est de tendre à une accélération de la réduction de la mortalité maternelle, infantile et périnatale.

Les objectifs quantitatifs fixés à l'horizon 2010 sont notamment de réduire de moitié le taux de mortalité maternelle, enregistré en 1999 (117/100.000) et de 30% le taux de mortalité infantile enregistré en 2002 (34,6 pour mille naissances vivantes);

Au regard des progrès tangibles enregistrés en matière de mortalité infantile, qui se situe actuellement à 34,6 pour mille, il apparaît néanmoins deux éléments majeurs:

- ★ La mortalité néonatale pèse très lourdement sur la mortalité infantile et reste sous-évaluée. Sa part, sur la base des données hospitalières est de l'ordre de 70%.
- → Dans la structure des décès périnatals (morts nés et décès dans les 0 à 6 jours), seuls les morts nés, sont recensés par les services de l'état civil.

Les décès de 0 - 28 jours ne sont pas différenciés de l'ensemble des décès de moins d'un an. Une analyse fine de la structure par âge de la mortalité infantile ne peut être ainsi réalisée qu'à l'échelle nationale, sur la base des données d'enquêtes par sondage.

En outre, les faux mort-nés représenteraient environ 20% de la mortalité

néonatale.

Au-delà de la faiblesse flagrante du système national d'information statistique, ce constat implique la nécessité de standardiser les concepts de mort fætale, mort-né et naissance vivante.

La connaissance de la mortalité périnatale est déjà une source de progrès pour les états soucieux d'améliorer la qualité des soins dans cette tranche d'âge vulnérable.

Il est ainsi nécessaire d'asseoir un système d'évaluation continu des décès périnatals et néonatals tardifs, dans le système d'information sanitaire et par là même, une évaluation fiable de la mortalité infantile par les services de l'Etat Civil.

Partant de ces considérations, il vous est demandé de suivre personnellement en communication avec les Directeurs des secteurs sanitaires, la mise en application pour une première période de 3 mois, ce nouveau support en veillant à impliquer l'ensemble des maternités et des services de pédiatrie.

A l'issue de cette première phase, les certificats de décès dûment renseignés seront retournés à l'Administration Centrale, Direction de la Population.

Je souligne que l'institution définitive de ce certificat de décès qui revêt une portée médico-légale, sera soumise aux procédures réglementaires et institutionnelles requises

J'accorde un intérêt particulier à la concrétisation de cette action de santé publique, qui s'inscrit dans l'objectif lié à l'assurance de la qualité des soins.



MINISTARE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIER DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE DJELFA Secteur Sanitaire de Ain Oussera

occieur banuaire de Ain Oussera

Formulaire de Constatation de Décès Périnatal et Néonatal tarif

jours de vie	es enfants mort-nés et ceux déc révolu)	cédés avant le 6ème jours de vie révolu et ceux	décédés a	vant le 27 ème	
Nom et prén Structure de	om de l'enfant :santé :				
	om du nère :	••••••			
Fonction:	au pero :	••••••	• • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Adresse:		••••••	• • • • • • • • • • • • •	•••••	
	•••••	***************************************	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	
Nom – préno	om de la mère :	Fonction		• .	
~ ~		·	************	*****	
resse:					
N°		Renseignement		Code	
Q01	N°d'ordre de l'enfant		•	1 1 1	
Q 02	Wilaya		••	1 1 1	
Q 03	Commune :				
		hôpital	10		
	·	Maternité extra hospitalière urbaine	2 🗆	1	
Q 04	Type de la structure	Maternité extra hospitalière rurale	3 □	l <u> </u> l	
		Maternité extra hospitalière privée	40		
		Autre (à préciser)	5□		
	Rense	eignements relatifs à la naissance		1	
Q 05	Etat de la naissance	Né vivant	1 🗆		
£ 05	Etai ae ia naissance	Mort –né	2□		
Q 06	Genre	Masculin	3 □		
·	Gene	Féminin	40]'	
		Unique	10		
Q07	Type de naissance	Gémellaire	2 🗆	I <u></u> _I	
		Autre Si Q05=1, aller à Q9	3 □		
		Première jumeau	10		
Q~08	Range de naissance	deuxième jumeau	2 🗆		
		Autre	3 🗆	. 	
	Date de naissance	Jour -		_	
Q 09		Mois		l <u> </u>	
2		Année		.111	
-		Heures			
	Date de décès pour les	jour		11_1	
Q 10	nés vivants	Mois		<u> </u>	
		Année		·	
0.11	1	heures			
<u>Q 11</u>	Poids à la naissance	Poids en gramme		<u> </u>	
Q 12	Apgar	A01 minute			
Q 13	Apgar	A 05 minutes			
		Sage femme	10		
Q 14	Accouchement assisté par	Médecin	20	1_1	
i.	1	Obstétricien	3 🗆	·•	

Autre

40

1.50() 1.147. 1.4.111	1 1 4 1 5 4 4 6 4 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	TELLER TELLER	PART OF PRESENTATIONS OF BELL OF STREET	283 81 283 81 21 23 22 23 23 24	
			Pour les nés vivants (Q05 =1)		## + 4 Tu - 1 # 2 1 / 1
			The state of the s		
- 1	***	Causes directes des décès	Asphyxie	10	
	·	néonatals précoces avant	Infection	2 🗆	
	$Q15^{\frac{\pi}{2}}$	la 164 ^{ème} heurs de vie	Détresses respiratoires "	3 🗆	
			Conditions associées à la prématurité	4 🗆	
-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Autre	5 🗖	
A	and the second s	e de la companya del companya de la companya del companya de la co	Pour les mort-nés (Q05 =2)		
			Mort-né macéré avec malformation	1 🗆	
			Mort-né macéré sans malformation	2 🗆	
			Mort-né non macéré avec malformation	3 🗆	<u> </u>
	$Q 16^{-1}$	Causes de décès	Mort-né non macéré sans malformation	40	
			Asphyxie inta-partale	5 🗆	11
			Sans précision	6□	
		·	Autre	70	
		R	enseignement relatif à la mère		
	Q 17	Age de la mère (en années)	Age de la mère en années		III
<u> </u>			Antécédents obstétricaux		
	Q 18	Nombre de grossesses antérieures	Nombre de grossesses antérieures		111
	Q 19	Place dans la fratrie	Place dans la fratrie		1_1_1
	Q 20	Nombre de consultation prénatale	Nombre de consultation		111
			Diabète	10	
			HTA	2□	
		Dath logic mandant log	ISO immunisation rhésus	3 □	
	Q 21	Pathologie pendant les grossesses	Infection génitale	4□	<u> [</u>
		gi ossesses	Infection urinaire prouvée	5 🗆	
			Autre	6□	
			Aucune	70	,
	Q 22	Mode d'accouchement	Basse naturelle	10	
		voie	Basse instrumentalisée	2 🗆	<u> </u>
		,	césarienne	3□	ea. ()
	Q 23	présentation	Sommet	10	1 1
	¥ 23	·	Autre	20	_
			De 24à32 semaines	1 🗆	
	Q 24	Age gestationnel	De 32à 36 semaines	20	I <u></u> I
			Plus de 36 semaines	3□	

		Décès cor	astaté par nom :		,
			Obstétricien	10	
Q 25	Qualité		Médecin Généraliste	2 🗆	
	Quarre	Quaine	Pédiatre	3 □	''
			Sage femme	4 🗆	

justrud²6: 228 du 25 mai 2004

Objet : l'astitution du certificat de déces

Nous-Riena Faction	Tuesfectent
Acria Silvicad Relational Residence State	SVEN STORY OF THE
Maria ga de Garea Thomas Hedelin Generalis	A SUCCHE Th
Mur Maternite. Hadjorte	HAMIDOUCHE The Doctour on Médecine